

Université Chadli Bendjedid El -Tarf

SIDER EL HADJAR



## Convention de Coopération et de Partenariat

Septembre 2022

## Convention de coopération et de partenariat

Entre :

L'Université Chadli Bendjedid El -Tarf

Représentée par : **Professeur HADAD Salim**

Agissant en sa qualité de Recteur de l'université Chadli Bendjedid El –Tarf, localisée  
sis : BP N° 76, El Tarf 36000, Algérie

D'une part

et :

SIDER EL HADJAR SPA

Représenté par : **Monsieur MANA LOTFI KAMEL**

Agissant en qualité de Directeur Général de la Société EL HADJAR EPE dont le siège  
est localisé au Complexe Sidérurgique d'EL HADJAR, BP 2055, Sidi Amar, Annaba

D'autre part

Est conclue une convention fixant les principes, les objectifs et les modalités de leur  
collaboration dans le cadre de la formation, de la recherche-développement et de la  
prestation de service.

### **Article 1 :**

Les deux parties sont convenues d'organiser et de développer :

- Une collaboration durable sur l'ensemble des activités qui intéressent les deux parties
- Un développement des actions visant à conjuguer leurs efforts dans la formation, le perfectionnement, la recherche et les prestations de service.

### **Article 2 :**

Les deux parties s'engagent à promouvoir et intensifier leurs collaborations et à créer les cadres nécessaires à une collaboration permanente. Les prestations de service assurées par les deux parties feront l'objet d'un accord spécifique.

### **Article 3 :**

La présente convention a pour objet notamment d'organiser et de développer une collaboration sur :

- La dynamisation et le renforcement des échanges entre les deux parties
- Le soutien au développement de la recherche & développement intéressant les deux parties
- Le développement des formations à la carte au profit de SIDER EL HADJAR spa
- La facilitation de la mobilité des étudiants dans le cadre de stages en milieu industriel
- La participation au co-encadrement des étudiants stagiaires
- La co-organisation de manifestations scientifiques
- La facilitation des échanges d'information et de la documentation.
- L'autorisation d'accès à la bibliothèque universitaire aux cadres de SIDER EL HADJAR conformément à la réglementation en vigueur

### **Article 4 :**

Les deux parties s'engagent à œuvrer en commun, en mobilisant leurs potentiels matériels et humains respectifs, pour assurer la réalisation des activités selon l'article 3.

### **Article 5 :**

L'université de Chadli Bendjedid El –Tarf, elle s'engage à :

- Faciliter au personnel technique de SIDER EL HADJAR l'accès aux laboratoires de recherche de l'université dans le cadre des travaux de recherche communs.
- Assurer la formation des cadres de SIDER EL HADJAR sur les techniques expérimentales existantes au niveau des laboratoires
- Encadrer des projets de doctorat et de master sur des thématiques d'intérêt communs.
- Assurer la prise en charge des prestations demandées par SIDER EL HADJAR dans le cadre de la prestation de service.
- Organiser des journées d'étude scientifiques sur les thèmes en rapport avec les axes de recherches définis en commun.

SIDER EL HADJAR, s'engage et ce selon les procédures en vigueur à :

- Assurer l'accès des étudiants au site industriel de la société dans le cadre des stages d'immersion en milieu industriel.
- Assurer le co-encadrement des étudiants en master et soutien aux doctorants au sein des unités industrielles.
- Mettre à la disposition des étudiants des échantillons de produits disponibles à titre gracieux pour les besoins de la recherche et de travaux d'études de fin de cycle.
- Sponsoriser dans la mesure du possible les journées d'études organisées conjointement entre les deux parties.

### **Article 7 : Modalités mise en œuvre**

Les deux parties désignent d'un commun accord les personnes chargées de l'exécution et du suivi des actions de ladite convention.

Les représentants désignés par les parties de cette coopération sont :

- Contact à SIDER EL HADJAR

Mr

Poste :

Tél :

E-mail :

- Contact à l'Université Chadli Bendjedid El -Tarf

**Mr SACI Sofiane**

Poste : vice-recteur chargé des Relations Extérieures, Coopération, Animation, Communication et Manifestations Scientifiques

Tél : 0657166137

E-mail : s.soufiane@univ-eltarf.dz

### **Article 8 : Litiges**

- En cas de difficulté dans l'interprétation des dispositions de la présente convention ou de désaccord dans l'application partielle ou totale de cette convention, les parties rechercheront une solution à l'amiable.
- Dans ce cadre, les membres du comité de suivi ont toute autorité et légitimité pour mettre tout en œuvre afin de trouver le meilleur arrangement possible pour les deux parties.
- Si cela s'avère néanmoins impossible, la présente convention pourra être annulée à tout moment par l'une ou l'autre des deux parties selon les dispositions définies dans l'article 10 sans que cela ne porte préjudice aux travaux en cours et aux étudiants et doctorants en phase de réalisation de leurs stages ou thèses de doctorats ou de mémoire de master.

## Article 9: Bilan des actions

Il sera rendu compte, chaque année, des actions entreprises dans un rapport réalisé par les deux parties. Une réunion d'évaluation regroupant les délégations des deux organismes se tiendra alternativement à SIDER EL HADJAR et à l'Université Chadli Bendjedid El -Tarf au moins une (01) fois par an.

## Article 10 : Validité et conditions de résiliation

- La présente convention est valable, à dater de sa signature, pour une durée de trois (03) années. Elle est reconduite, après bilan, par accord explicite sauf annulation ou résiliation anticipée par l'une des deux parties.
- Une résiliation anticipée ne prend effet qu'au terme des travaux en cours au profit de l'entreprise SIDER EL HADJAR et ne peut porter préjudice ni aux étudiants en cours d'exécution d'un stage ou doctorant en thèse.

Fait à El-tarf, le 08/09/2022

Fait à Annaba, le 08/09/2022

Université Chadli Bendjedid El -Tarf  
Pr. HADAD Salim.  
Recteur

Directeur Général SIDER EL HADJAR  
Mana Lotfi Kamel

Lu & Approuvé

Lu & approuvé

بر جامعة الشاذلي بن بادى  
الاستاذ الدكتور: سي. هاداد  
الطارق



MANA Lotfi Kamel  
Directeur Général  
SIDER EL HADJAR

